

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DDEES 224 Fibre très haut débit pour les entreprises hébergées sur l'Arc de l'Innovation -
Convention de partenariat avec France Télécom Orange.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer une convention de partenariat entre la Ville de Paris et France Télécom Orange pour le raccordement et l'offre d'accès des entreprises hébergées sur les sites de l'Arc de l'Innovation à la fibre très haut débit ;

Sur le rapport présenté par Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une Convention de partenariat entre la Ville de Paris et France Télécom Orange pour le raccordement des incubateurs, pépinières et autres lieux mixtes innovants de l'Arc de l'Innovation à la fibre très haut débit.

Article 2 : Cette convention de partenariat offre la possibilité aux résidents de ces sites d'avoir accès aux offres d'accès d'Orange à des tarifs préférentiels, une fois raccordés.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO